

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14  
Présents : 11  
Pouvoir : 02  
Votants : 13

L'an deux mil vingt deux  
Le 17 mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 11 mars 2022

**OBJET : FINANCEMENT DU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL

ABSENT excusé : Annie Pignède donne pouvoir à Jean-Michel Drevet, Laure-Paola Guivier donne pouvoir à Sébastien Guillaud, David Orjollet

Secrétaire de séance : Sylvie Sabatier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au S.I.V.U. du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

La participation de la commune de TRAMOLE, après calcul fait selon les statuts, s'élève pour l'année 2022 à 153 174.85 €.

Le SIVU demande donc un versement pour 2022 de 153 174,85 €.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme au SIVU sachant qu'un acompte leur a déjà été versé de 30 000 €, le montant à solder s'élève donc à 123 174.85 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTE, à l'unanimité**, la proposition du Maire.

**AUTORISE, à l'unanimité**, le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

  
Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé